



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

AVIS PUBLIC

Avis public est donné, par la présente, conformément à l'article 392 de *la Loi sur l'instruction publique*, que le Règlement n° 13 – *Procédure d'examen des plaintes relatives aux fonctions de la commission scolaire en application de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique* a été élaboré.

Ce règlement sera présenté pour adoption finale lors de la réunion du conseil de la Commission scolaire English-Montréal le 5 septembre 2023.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance dudit règlement peut communiquer avec la secrétaire générale par courriel à nlauziere@emsb.qc.ca, ou le consulter en personne au 6000, avenue Fielding, à Montréal, entre 9 h 00 et 16 h 15, du lundi au vendredi.

(s) M^e Nathalie Lauzière
Secrétaire générale
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

Le 28 juin 2023